



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 22 avril 2009

[...]

[...]

Madame,

En sa séance du 13 mars 2009, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné la plainte que vous aviez déposée à l'encontre de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) parce que, dans les pages néerlandaise et allemande de son site Internet relatives aux déclarations, les boutons "electronisch invullen" ou "elektronisch ausfüllen", renverraient tous deux à un formulaire de déclaration unilingue français.

*

* *

Une visite du site précité a permis à la CPCL de constater que, dans les pages incriminées du site Internet de l'AFSCA, les boutons "elektronisch invullen", et "elektronisch ausfüllen" renvoient bien à des formulaires respectivement en néerlandais et en allemand.

Etant donné que l'unilinguisme français de ces pages du site n'a pas été constaté, la CPCL considère la plainte comme étant recevable mais non fondée.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

[...]